



Nom' Informe

Numéro 4

Revue Municipale Eté / Automne 2009

Sommaire

- **L'édito**
- **Le P.O.S**
page 2 et 3
- **Le P.L.U**
page 4 et 5
- **Actualités
municipales**
page 6-7-8
- **Informations
pratiques**
page 9 et 10
- **Manifestations
d'été**
page 11 et 12
- **Manifestations à
venir**
page 13 et 14
- **Environnement**
page 15
- **Santé**
page 16



Le mot de votre Maire,

La livraison de ce NOM'INFORME s'inscrit à la fois dans la continuité de la relation de nos évènements communaux marquants, de l'agenda des évènements à venir et de la revue des travaux terminés, entrepris ou programmés.

Cet opuscule se veut pratique et dans cette perspective, il reprend un certain nombre de dispositions très concrètes qui concernent notre quotidien.

Ainsi, l'accent a-t-il été volontairement mis sur les obligations d'urbanisme à observer par tous et reprises dans le Plan d'Occupation des Sols.

En outre, comme indiqué en réunion publique, le Conseil Municipal a ouvert récemment le « chantier » de transformation du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Sachez qu'aujourd'hui, les structures supra-territoriales (S.C.O.T.* notamment) nous en font obligation ; nous vous donnons les premières informations et vous demandons de bien vouloir répondre à l'enquête que nous joignons.

Le second chantier d'avenir est l'installation du « Haut Débit » informatique tant réclamé par certains d'entre vous ; nous vous le présentons en pages intérieures. « Espace en Pévèle » a pris le nécessaire relais dans la conduite d'une opération qui dépassait le cadre d'une seule commune.

Une réalisation très attendue : la S.A. d'H.L.M. du HAINAUT a démarré depuis peu les travaux des logements rue Jean LEBAS. Affaire à suivre...

Toujours au niveau des projets, le Conseil Municipal a décidé de lancer les études préalables à la construction d'une bibliothèque sur le site de l'ancienne « Forge LAMBIN » ; nous en reparlerons.

Enfin, j'ai à cœur de vous informer de l'existence d'un projet d'implantation d'antenne relais de téléphonie mobile au lieu dit « La couture d'Aix » assez loin de toute habitation Nomainoise, en plein champs de l'autre côté de la route départementale Orchies/Mouchin.

Je ne suis pas séduit par ce genre d'initiative que le récent « Grenelle des Antennes » s'est bien gardé d'encadrer ou de réglementer.

En ma connaissance du dossier, un Maire ou un Conseil Municipal n'a pas les moyens juridiques de s'y opposer ; j'en laisserai toutefois la responsabilité à l'organisme qui décidera d'une éventuelle implantation.

Voici donc une pleine brassée d'actions ou de réflexions que le Conseil et moi portons à votre connaissance et livrons à votre analyse ; nous en reparlerons assurément

Bonne lecture.

A Bientôt.

Le Maire, Daniel BONNET
et le Conseil Municipal

* S.C.O.T : Schéma de Cohérence Territoriale du Douaisis

Déclarations, Autorisations, Certificats, Démarches et Formalités.

Avant la validation du nouveau Plan Local d'Urbanisme, la réglementation actuelle du POS reste en vigueur. Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un certificat d'urbanisme ou faire une déclaration préalable, voici quelques réponses sur les démarches administratives obligatoires.

LA DECLARATION PREALABLE



Formalité qui doit être effectuée avant la réalisation de travaux exemptés de Permis de Construire.

Exemples :

- Création d'une nouvelle surface de plancher inférieure à 20 m².
- Changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux.
- Installation d'une clôture.
- Ravalement de façade, ouverture sur l'extérieur, pose d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne.
- Transformation d'un garage en chambre d'habitation dans une construction existante.
- Construction d'une piscine fixe de moins de 100 m², non couverte.
- Installation d'éolienne ou de panneaux solaires à plus de 12 m de haut avec une surface inférieure à 2 m².

LE PERMIS DE CONSTRUIRE



Autorisation administrative qui s'impose à tous, publics comme privés. Il doit être obtenu avant d'entreprendre ou de modifier la construction.

Exemples :

- Construction de nouvelles surfaces de plancher supérieur à 20 m² (construction neuve, véranda, garage, carport, ...)
- Changement de destination d'un bâtiment avec modification de façade ou modification de structures porteuses.
- Pour toute modification de volume, percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur (fenêtre, porte).
- Pose d'un chien assis avec modification de charpente et de mur extérieur.
- Construction d'une piscine fixe de moins de 100 m² avec couverture modulable par exemple.
- Installation d'une éolienne ou de panneaux solaires à plus de 12 m de haut avec une surface supérieure à 2 m².

Les autres autorisations :

LA DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

Dûment complétée, à remettre en mairie dans un délai de 2 ans à compter de la date de délivrance du permis de construire. Dans le cas contraire, le permis est périmé.

LA DECLARATION D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Document permettant de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction. Elle est obligatoire une fois les travaux terminés.

LE CERTIFICAT D'URBANISME

Document définissant les limitations administratives au droit de la propriété, la liste des taxes, la possibilité de réaliser une opération et l'état des équipements publics existants ou prévus.

Exemple pour un Permis de Construire : Procédure et Démarches



Le respect de l'acte administratif

Le code de l'urbanisme rappelle à chacun que ces démarches sont obligatoires.

NOMAIN, commune de moins de 10 000 habitants, ne possédant pas de service instructeur, les permis de construire sont instruits par la Direction Départementale de l'Équipement de DOUAI. Concernant les autorisations liées à la profession agricole, le dossier est également visé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le Maire délivre ensuite le permis suivant l'avis donné par les services instructeurs.

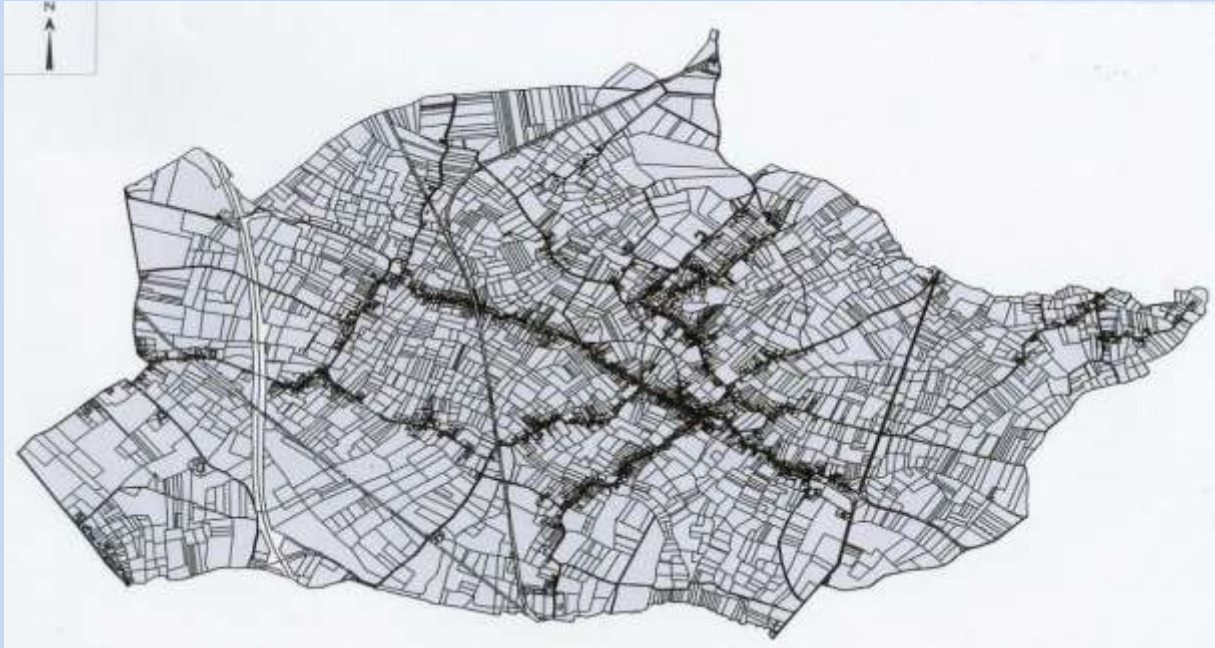
Il est **fortement conseillé** d'avoir reçu un avis favorable avant de débuter un chantier.

Que ce soit le POS d'aujourd'hui ou le PLU de demain, venez vous renseigner en Mairie avant de commencer vos travaux. Nous vous conseillerons et vous orienterons dans le respect du règlement en vigueur.

Quelle sera la physionomie de notre commune dans les prochaines années, voilà tout l'enjeu du passage de l'ancien Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme.

PLAN de NOMAIN

Echelle 1/28000



Après consultation publique, le cabinet d'études « ETUDE et CARTO » a été retenu par le Conseil Municipal en date du 12 Juin 2009. La chambre d'agriculture a aussi été mandatée pour fournir à la commune un diagnostic agricole.

Fin septembre, les agriculteurs recevront un questionnaire de la chambre d'agriculture afin d'établir un diagnostic. Une réunion suivra début octobre.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme, que l'on nomme communément **PLU**, répond à 5 objectifs :

- Mieux organiser l'implantation et la desserte des constructions situées en zone à urbaniser.
- Favoriser un équilibre du village, entre zone rurale et zone à urbaniser.
- Protéger les espaces agricoles et naturels.
- Préparer la réalisation des équipements futurs.
- Fournir une information juridique afin de définir avec clarté les droits attachés à chaque parcelle.

Comment se révisé un Plan Local d'Urbanisme ?

L'élaboration du PLU est menée par la commune qui a constitué une commission composée d'élus. Cette commission travaille en concertation avec des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, communes voisines...) et des représentants d'organismes économiques, sociaux et professionnels.

La commission examine les résultats des études (diagnostic effectué par un bureau d'études) et réfléchit aux grandes orientations d'aménagement du territoire communal. Ces orientations feront l'objet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui sera débattu au sein du Conseil Municipal.

Une fois le PADD défini, la commission finalisera le projet de PLU au moyen d'un plan de zonage, d'un règlement et des orientations d'aménagement.

Tout au long de cette procédure : diagnostic communal, élaboration du PADD et finalisation du projet de PLU, la concertation sera ouverte au public.

Le projet de PLU est ensuite voté par le conseil municipal. Une enquête publique (durée 1 mois) est ensuite ouverte.

Que contient le PLU ?

- ✚ Un rapport présentant le diagnostic réalisé sur la commune.
- ✚ Un projet d'aménagement écrit en concertation avec les acteurs locaux, les habitants, les services de l'Etat, ...
- ✚ Un plan de zonage : carte constituée d'un découpage en zones, secteurs urbains, secteurs à urbaniser, espaces naturels, espaces agricoles.
- ✚ Un règlement concernant l'utilisation du sol en fonction du projet de zonage.

Votre avis est indispensable.

Vous trouverez dans ce numéro de Nom'Informe, un questionnaire élaboré par la commission avec l'aide du bureau d'études. Les réponses que vous apporterez permettront une meilleure visibilité de vos attentes et de vos besoins.

Soyez nombreux à vous exprimer !

Haut-Débit

Fin 2008, l'association du Pays Pévèlois, en partenariat avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, a lancé le projet de résorption des zones d'ombres sur le territoire de la Pévèle. La première étape, qui s'est terminée cet été, a consisté à réaliser une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de localiser précisément les lignes téléphoniques inéligibles au 512Ko et de proposer les solutions techniques les mieux adaptées.

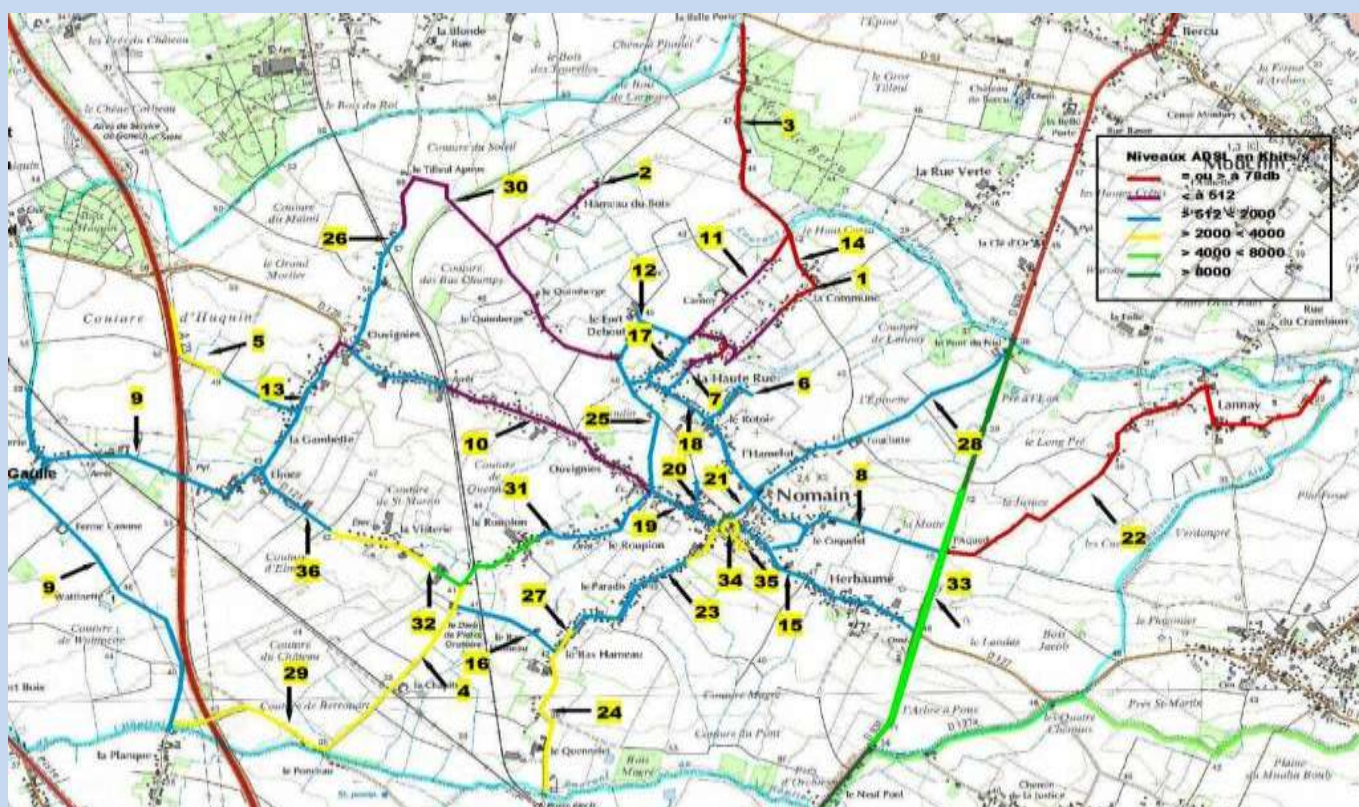
Cet été, le bureau d'études I-Solution, nous a présenté un état des lieux détaillé de la couverture ADSL sur l'ensemble des communes du territoire (voir carte ci-dessous) ainsi que les solutions techniques les mieux adaptées pour les 42 communes du Pays Pévèlois.

Entre temps, la commune de Nomain a procédé à l'élaboration d'un constat d'initiatives privées. Cette démarche a permis de démontrer la carence ADSL sur la commune et ainsi d'intervenir sur le réseau de communication (voir délibération du 13 Aout 2009).

Le portage économique et technique se fera au travers de la communauté de communes « Espace en Pévèle », associée à la commune de Genech (Le pays Pévèlois ayant uniquement pour objet des activités d'études). Le conseil régional ainsi que des fonds européens participent aux financements à hauteur de 80%.

L'étape suivante, qui vient de débiter, consiste à lancer un appel d'offres afin de choisir la société qui réalisera les infrastructures. Les travaux pourraient débiter au cours du dernier trimestre 2009.

Nous vous tiendrons informés des choix techniques retenus, des débits attendus et des différentes offres qui pourront être proposées par les FAI (Fournisseurs Accès à Internet).



TRAVAUX REALISES

Giratoire

Les axes routiers Orchies/Mouchin et Nomain/Aix sont enfin reliés par la construction d'un giratoire garantissant fluidité et sécurité des usagers. Le Conseil Général, la Direction Départementale de l'Équipement et l'entreprise Jean Lefebvre sont les artisans de cette réalisation. La Municipalité a accompagné le déroulement de ce chantier et se chargera de l'aménagement des espaces verts environnants; un groupe de travail est missionné pour sa création et sa réalisation.

Pont VARLET

Il s'agit d'un « petit pont » situé rues Georges Hérent / du Bois Varlet et qui enjambe le cours d'eau du «courant Bailly ». La voute de cet ouvrage était fissurée et menaçait de s'effondrer, nous avons réalisé rapidement sa réfection et aménagé le site en installant un enrochement pour mieux canaliser le cours d'eau ainsi qu'une barrière améliorant la sécurité du passage routier.



Plateau Ralentisseur

La rue Jean Lebas, une route départementale incontournable pour la circulation routière dans notre commune, est aussi un espace utilisé par les cyclistes et piétons... de tous âges, avec la proximité de la Mairie, de la salle des Fêtes et des salles de réunions, de l'ADMR, des Bureaux de la Communauté de Communes. La coexistence entre ces différents flux est souvent source de difficulté : vitesse excessive, non respect du passage piéton, interdiction de stationnement non respecté... donc la sécurité de chacun est mise en cause.



Ce plateau ralentisseur a été construit en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement selon la réglementation en vigueur, à savoir : respect des normes de hauteur et de pente.

Evidemment l'objectif de cette réalisation est de limiter la vitesse à 30 Km/h et d'assurer ainsi la sécurité de tous. Merci de votre exemplarité.

N'oubliez pas, le stationnement est formellement interdit sur le plateau.

Sonorisation des Salles

La salle des Fêtes, la salle Louette et la salle du Conseil ont été équipées d'une sonorisation performante. Cela permettra aux auditeurs lors des réunions, représentations, spectacles, d'avoir une qualité d'écoute correcte.

TRAVAUX EN COURS

Signalisation

Une vérification des panneaux routiers est en cours de réalisation, le remplacement d'une partie du parc est nécessaire et se fera progressivement.

Certains panneaux d'entrée de village seront remplacés, parallèlement un fleurissement accompagnera ce changement. Des panneaux de limitation de vitesse 50 Km seront placés aux endroits à risques détectés par la commission sécurité.

Un nouveau miroir d'angle a été installé à l'angle de la rue Henri Derain et de la rue de la Commune.

D'autres aménagements visant à améliorer la sécurité sont à l'étude.



PROCHAINS TRAVAUX

Assainissement

Les travaux d'assainissement des rues Bernard Delemme, Georges Herent et Emile Payen débiteront fin octobre. Cette réalisation se fera sous l'autorité du Syndicat Intercommunal du Pévèle (S.I.P) qui en a la compétence. Le bureau d'études ACTEA se chargera du bon déroulement de ce chantier. La réalisation, après consultation, a été confiée aux établissements DEZELUS. Le coût total des travaux s'élève à environ 434 000 € HT. L'agence de l'eau et le Conseil Général participent en partie au financement de cette réalisation.

Nous organiserons, à destination des riverains concernés, une réunion d'information courant Octobre. La date vous sera prochainement communiquée.

Réfection de chaussée

Suite aux travaux d'assainissement réalisés en Octobre 2006, la réfection de la chaussée des rues du Fort Debout, de la Commune et de la rue Bernard Delemme débutera en décembre 2009.

Construction de logements collectifs

Après quelques retards (le dernier étant dû aux fouilles archéologiques qui se sont déroulées cet été), la SA du Hainaut a procédé au lancement de la construction des 17 logements locatifs rue Jean Lebas.

La date de mise à disposition des logements sera connue en début d'année prochaine. Il s'agit de la construction de 17 logements dont 11 logements collectifs, 4 logements individuels intégrés et 2 maisons individuelles. Le tout en type 2 et 3 et d'une superficie comprise entre 45 et 75 m².

DIVERS

Subventions Spectacles

Dans le cadre des aides à la diffusion, des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général pour les spectacles de fin d'année.

Prix du Ticket de Cantine

Suite à l'augmentation de 2,6% du tarif des repas de la société Lys-Restaurant, fournisseur de la cantine scolaire, le conseil municipal a décidé de faire évoluer le prix du ticket dans les mêmes proportions soit une augmentation de 0,07 €. Le tarif pour l'année scolaire 2009/2010 sera donc de 2€96 le repas.

Dératisation

Un dispositif de récupération de queues de rats musqués par piégeage a été mis en place par le G.D.O.N (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Scarpe Aval – du Bas Escaut et du Pays de Pévèle) dont fait partie notre commune. Ce dispositif consiste à rémunérer la prise d'un rat musqué en allouant une indemnité fixée à 1.50 € la queue.

Bienvenue à la « FRITERIE NOMAINOISE » que nous avons le plaisir d'accueillir sur notre commune. Mme et Mr Vanghelle vous proposent tous les Vendredi, Samedi, Dimanche et jours Fériés leur gamme de produits. Un branchement électrique a été effectué afin d'éviter les nuisances sonores d'un groupe électrogène. Nous leur souhaitons un franc succès.

Invitation

Faire connaissance, Découvrir notre village, Partager...

Le vendredi 6 Novembre 2009 à 19h, la Municipalité organise une réception en l'honneur des nouveaux habitants de notre commune. C'est l'occasion pour le Maire et toute l'équipe municipale d'accueillir chaleureusement les nouveaux Nomainois et Nomainoises et de leur remettre un livret d'accueil comportant des informations pratiques sur la commune, ses services, ses animations, etc...

Si vous êtes installé dans notre commune depuis moins d'un an, n'hésitez pas à venir.

Nouvelles entreprises



Le Bonheur Enfantin

Dépôt vente enfant naissance à 16 ans
Le jeudi, vendredi et samedi après-midi
De 14h à 18h30 au 3 bis, rue René Delzenne
59310 NOMAIN – tél : 06 24 16 32 26
www.bonheurenfantin.canalblog.com



Ludovic Russo

Création Graphique - Impression
06 82 694 813
30 rue du Roupion
59310 NOMAIN

ATD expertise

Amiante Plomb Loi Carrez DPE Gaz
François-Xavier LEROUGE
5 rue Haute 59310 NOMAIN
03 20 61 66 65 – 06 08 51 03 30
adtexpertise@orange.fr


DAO PEVELE

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR
Nicole VANDOMME
10 rue de la Coquerie 59310 NOMAIN
03 28 76 91 30 – 06 03 69 61 66
nicole@dao-pevele.fr




Corinne Parent

Secrétaire à domicile
06 79 66 76 71
corinneparent@wanadoo.fr





Le tri Sélectif
Les déchets ménagers
Du tri sélectif à la poubelle traditionnelle



Désormais tout bac ne respectant pas ces consignes ne sera pas collecté

Compartiment bleu

Le verre d'emballage

uniquement



Les bouteilles Les bocaux

Ce qui est INTERDIT

- Les vitres (contiennent du plomb)
- Les miroirs (contiennent de l'étain)
- Les ampoules et néons
- Les objets en cristal
- La vaisselle (verres, assiettes, casseroles)
- Les objets en faïence et en porcelaine
- Les objets en terre cuite









... et le reste ont leur place à la déchetterie ou à l'extrême rigueur dans la poubelle traditionnelle


Compartiment bordeaux

Le papier, carton, plastique d'emballage


Les cartons




Les bouteilles et sachets plastiques



Les boîtes de conserves, de boisson, les bombes aérosols, les barquettes en aluminium et briques



Les flacons et bidons







Les journaux magazines et prospectus



Ce qui est INTERDIT

- Le polystyrène
- Les papiers de boucherie
- Les papiers et cartons souillés
- Les couches culottes
- Les barquettes
- Les pots de yaourt
- Les bouteilles d'huile ...

... et le reste ont leur place à la déchetterie ou à l'extrême rigueur dans la poubelle traditionnelle



ECO EMBALLAGES

Le coup de main à l'Environnement



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Comme vous l'avez peut-être constaté, quelques dysfonctionnements ont eu lieu au printemps et ont été en partie liés au changement de prestataire qu'a effectué la Communauté de Communes « Espace-en-Pévèle » et à la reprise d'ESTERA - Centre de collecte d'Orchies - par la société COVED. Ces problèmes sont en cours de résolution.

Les horaires de passage ne doivent plus changer.

Le ramassage se fait désormais par un passage de chaque côté de la chaussée car la majeure partie des accidents est due à la traversée de la route par les ouvriers de la collecte afin d'aller chercher les poubelles sur le trottoir d'en face.

Nouveaux horaires pour la tournée de ramassage :

Lundi matin : Tri Sélectif

Lundi après-midi : Ordures Ménagères

Mardi : Déchets verts (jusqu'au 24/11 inclus)

Lundi 30 novembre : Passage des encombrants

Rappel : Afin d'éviter les nuisances visuelles et olfactives, sortez vos poubelles « dans la mesure du possible » au plus tôt la veille du ramassage.



De nouveaux véhicules vont bientôt arriver. Il s'agit de bennes à ordures roulant au Gaz naturel, donc moins polluantes et moins bruyantes.

Centres aérés de Juillet et Août

Centre aéré de Juillet

Linda, Directrice du centre, Valérie et Benjamin, ses adjoints et les 16 animateurs ont proposé pendant ce mois de juillet de nombreuses animations avec comme fil conducteur « le voyage dans le temps ». 140 enfants de 4 à 12 ans ont été accueillis. Une fréquentation plus importante a été constatée dans les services de restauration et de garderie.



Un mois très animé : piscine, patinoire, caval-kid, cinéma, activités sportives dans la salle d'Aix-lez-Orchies, camping avec tir à l'arc et escalade à Biache-Saint-Waast, sorties au parc du Val-Joly et au parc d'attractions de Walibi, etc...

Toute l'équipe vous donne rendez-vous l'année prochaine et souhaite aux enfants une très bonne année scolaire.



Centre aéré d'Août

Pour la première fois cette année, un accueil de loisirs sans hébergement a été proposé aux enfants de 8 à 12 ans. Entre Fort Boyard, Astérix, les Olympiades, les sorties et la boîte de nuit à Fleury, les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer. Après un banquet de fin de centre bien mérité, les enfants sont prêts à recommencer l'année prochaine. Si vous désirez les retrouver, L'îlot z'ados accueille maintenant les enfants de 6 à 12 ans, tous les mercredis et samedis.



Quelques autres manifestations

Concert de l'Harmonie Union-Nomanoise le 5 Juillet en l'église St Martin



Dépot de gerbe du 8 Mai

Appel du 18 Juin



Libération de Nomain, défilé du 5 septembre



OCTOBRE

- Samedi 3, Voyage à Londres
- Dimanche 4, Eric BAERT présente MASH, salle Louette.
- Samedi 10, Assemblée générale de l'APEL Saint-Martin et hommage à Laurent BEAUJARD.
- Samedi 17 et Dimanche 18, salle des fêtes Léon Delzenne.

Les fêtes de l'hiver illustrées par les livres, documents et panneaux rassemblés par la MDN.

Les fêtes à Nomain réalisées par les historiens locaux.

Œuvres des écoles et de l'îlot z'ados.

Dégustations proposées par les retraités

Samedi 17 octobre 10h-12h et 14h-18h
et dimanche 18 octobre 10h-12h



Bibliothèque municipale 26, rue Jean Lebas

Horaires d'ouverture :
mercredi et samedi de 14h30 à 17h15
Rens. 03 20 59 50 65

- Samedi 17, Parcours découverte : Le circuit de Cataine à Hasnon, avec « Les amis des oiseaux ».
- Samedi 24, « les Jardiniers de France » - Salle des fêtes – 10h : conférence « La biodiversité ».
13h30 : 4^{ème} Troc de Plantes avec la participation du Parc Naturel Régional.

NOVEMBRE

- Vendredi 6, Cérémonie d'accueil des nouveaux Nomainois et Nomainoises, salle Louette.
- Mercredi 11, Armistice de 1918, Cérémonie et dépôt de gerbes.
- Samedi 14, Sortie Nom'Histo à Nomain.
- Samedi 14, Repas organisé par l'association Football Club Nomainois, Salle des fêtes.
- Vendredi 20, Spectacle « La malle de Sophie », salle Louette.
- Samedi 21, Repas dansant avec l'association « Ados' Rythme », salle des fêtes.
- Vendredi 27, Fête des allumoirs, école Saint-Martin.
- Samedi 28 et dimanche 29, Concours de « Modern Jazz » avec l'association « Ados'Rythme » à Peronne.
- Dimanche 29, Repas avec l'association « Sébasto », salle des fêtes.

DECEMBRE

- Mercredi 9, Goûter de Noël, organisé par l'association « Ados' Rythme », salle Louette.
- Mercredi 9, Goûter de Noël organisé par l'association « Îlot z'enfants », salle des fêtes.
- Vendredi 11 et Samedi 12, Marchés de Noël à l'école Saint-Martin.
- Samedi 12, Circuit de la Chapelle du marais à Marchiennes avec l'association « Les amis des oiseaux ».
- Samedi 12, Marché de Noël avec l'Amicale Laïque.
- Samedi 12, Remise des diplômes, goûter de Noël et soirée de la sainte Cécile avec « L'Harmonie Union-Nomainoise », salle des fêtes.
- Lundi 14, Spectacle pour les enfants « TILT » et « L'élixir de la Saint-Glinglin », salle Louette.
- Mardi 15, Goûter de Noël avec l'Amicale Laïque.
- Samedi 19, Distribution du colis des aînés.
- Dimanche 20, concert de Noël à l'église de Nomain.

JANVIER

- Dimanche 10, Cérémonie des vœux, salle des Fêtes.

Le 30 Mars dernier, le Conseil Municipal a entériné la demande d'adhésion de Nomain au « **Parc Naturel Régional SCARPE-ESCAUT** »



Le territoire

Le Parc naturel régional existe depuis 1968, situé entre Valenciennes, Douai et Lille, c'est un territoire rural constitué de 60 communes adhérentes et 164 000 habitants. Il est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable.

Ce territoire épouse la frontière avec la Belgique pour former avec le Parc naturel wallon des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Un Label

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut figure parmi les 45 territoires reconnus par cette marque de qualité délivrée par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Les missions du Parc

- ✓ **Les paysages** : Maintenir et protéger les patrimoines paysagers, naturels et culturels du territoire comme par exemple favoriser les alignements de saules têtard, réimplanter les vergers hautes tiges, réhabiliter les sentiers et voyettes, etc...
- ✓ **L'agriculture** : Maintenir une agriculture vivante, qui est le moteur de l'espace. Valoriser les produits du terroir (marché à la ferme, ...)
- ✓ **Les milieux naturels** : Promouvoir la diversité du paysage (forêts, prairies, arbres, haies, ...)
- ✓ **Le tourisme durable** : Le tourisme est lié au patrimoine naturel (eau, forêt, prairies), à l'architecture (abbayes, censes), à l'histoire. Le parc produit une importante documentation touristique.
- ✓ **L'éducation à l'environnement** : Sensibiliser, informer et former le jeune public au respect de l'environnement, avec des projets éducatifs.
- ✓ **L'eau** : C'est devenu une ressource très convoitée. Le parc établit des recommandations et des orientations en termes d'aménagement, de gestion et de protection de la ressource en eau.
- ✓ **Les équipements du parc** : Le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury, la maison de la Forêt à Raismes, le Gîte « Panda du Luron » à Saint-Amand les eaux accueillent les scolaires, les centres de loisirs, les associations, les familles...

Les enjeux pour Nomain

Informer, éduquer, intéresser, sensibiliser, faire participer tous les habitants de notre commune à la protection et au respect de l'environnement et de leur cadre de vie, voilà les atouts majeurs du Parc.

Le Parc finalise actuellement son projet de charte qui lui permettra de conserver son label « parc naturel régional », symbole de la qualité de notre territoire et de son engagement dans les actions de développement durable.

Nous vous proposerons prochainement une réunion d'information en mairie de Nomain.

Nom'Informe : Directeur de publication : Daniel Bonnet – Rédaction : Lionel Beghin, Daniel Bonnet, Emmanuel Delaporte, Jean-Marc Delobel, Jean Dupire, Yannick Lassalle, Anne-Marie Leclercq, Guillaume Mathon – Mise en page et Graphisme : Yannick Lassalle.

Imprimé par nos soins en 1000 exemplaires le 25 Septembre 2009.

RUBRIQUE SANTE

GRIPPE A / H1N1 : Le point sur l'épidémie

A ce jour, personne ne peut prévoir l'ampleur du phénomène à venir mais il est indispensable de bien connaître son « ennemi » pour lutter efficacement contre lui.

Voici quelques points clés.

Activité actuelle :

L'épidémie progresse fortement dans l'ensemble des territoires français du Pacifique, actuellement en hiver austral, saison propice à la diffusion des virus grippaux. Pour le moment en Métropole, la circulation du virus reste limitée (environ 50 cas pour 100 000 habitants). **Les formes graves sont peu nombreuses.**

Mode de transmission :

Principalement par voie respiratoire à l'occasion d'éternuements ou de toux mais possible également par contact direct avec les mains ou des objets contaminés.

Période d'incubation : Environ 3 jours.

Manifestations :

Il s'agit des mêmes symptômes que ceux de la grippe saisonnière banale : fièvre > 38°C, courbatures, fatigue, maux de tête et signes respiratoires (toux, difficulté à respirer). Des troubles digestifs (diarrhée, vomissements) peuvent être associés.

Prévention :

- Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter ensuite dans une poubelle) en cas de toux ou d'éternuements.
- Se laver régulièrement les mains en utilisant si possible une solution hydro alcoolique.
- Porter un masque si un contact avec une personne grippée est indispensable.

Traitement :

Deux médicaments antiviraux sont efficaces sur le virus H1N1 s'ils sont pris dans les 48 heures suivant le début des signes cliniques : le TAMIFLU® et le RELENZA®. **Il ne s'agit pas de traitements préventifs.**

Ils doivent être utilisés à bon escient car le virus peut devenir rapidement résistant.

C'est le médecin traitant qui décide s'il faut les prescrire ou si un simple traitement symptomatique suffit.

Ils pourront être utilisés chez les femmes enceintes en cas de pandémie déclarée.

Masques :

Ils seront distribués aux personnes malades par les pharmacies d'officine **sur prescription médicale.**

Vaccination :

Le plan vaccinal du gouvernement sera probablement annoncé début octobre de manière à être activé le plus tôt possible, **si nécessaire.**

Comme tous les ans, il faudra penser à la vaccination contre la grippe saisonnière banale (à disposition dès le 25 septembre), ce qui limitera le télescopage avec le virus H1N1 en cas de pandémie.

Nota : Un plan de continuité du service public municipal a été élaboré mi-septembre ; il est affiché et consultable en mairie.